

**Présents :** Monique ALIES, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWITSKY

**Excusé ayant donné un pouvoir :** Bernard ARNOULD pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Louis FRANJEAU pouvoir à Annie BEL, David MAURY pouvoir à Patrice VIALA, Viviane RAMONDENC pouvoir à Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE pouvoir à Marie-Renée COEURVEILLE, Michèle SICARD pouvoir à Monique ALIES

**Absents :** Marc TOURRET

→ **Intervention de Mr Puzies – interlocuteur des collectivités pour la qualité de service du réseau chez Orange**

Après un rappel sur la typologie du réseau et les modes existants de signalement des dommages réseaux (n° vert), M. Puzies présente l'interface web « Signal Réseau » mise en place afin d'améliorer le service pour les signalements par les collectivités :

- Chaque commune dispose d'un code et d'un mot de passe,
- L'application permet une géo localisation du dommage,
- Elle permet une priorisation du signal.  
Le classement chez Orange est le suivant :  
P1 = danger grave, P2 = signalisation par Signal Réseau, P3 = appel téléphonique collectivité,  
P4 = signalisation grand public,
- un suivi historique sur 1an des signalements et de leur traitement (le délai habituel de traitement d'un signalement non urgent est de 1 mois).

Les communes doivent recevoir dès le 11 septembre leurs identifiants de connexion.

M. Puzies communique ensuite des éléments concernant les couvertures ADSL et Mobile.

Claude CHIBAUDEL remercie M. Puzies.

Les élus soulignent :

- La grande distorsion en termes de couverture,
- La question de l'élagage : qui doit être réalisé par le propriétaire du terrain selon la loi,
- Le travail du SIEDA et celui du Département,
- Le réseau vieillissant.

→ **AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**  
**Carrefour de Cayzac**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Annie BEL.**

**M. le Président énonce les pouvoirs.**

**Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil du 20/07/2017**

→ **Mise en place de la CLECT**

Les délégués et suppléants ont été désignés par les communes. Il est donc possible de mettre en place la CLECT.

Proposition de fixer la première réunion de la CLECT après la réunion de l'ADM programmée le 14 septembre et qui portera notamment sur les domaines financier et fiscal des intercommunalités.

La réunion de la CLECT est fixée au 26 Septembre à 10 h à la Mairie Belmont-sur-Rance.

→ ***Information sur la date retenue avec le CD12 pour l'après-midi de travail Aveyron Attractivité :***

le 25 Septembre à 14 h 30 salle de l'aérodrome de Belmont

→ **Attributions de compensation**

En prévision de la réunion du 14 septembre de l'ADM12, avec comme intervenant M. Alexandre HUOT de l'AMF sur les questions financières et fiscales des Communautés de Communes, possibilité de questionner l'ADM12 par mail qui transmettra à l'AMF.

Rappel de la proposition de Cyrille URRUSTY (adressée par mail) de centraliser les questions sur ce sujet pour les transmettre à l'ADM.

La CLECT sera amenée à déterminer le montant des charges et produits transférés au regard des compétences exercées.

Elle doit communiquer aux communes ces données dans un rapport à établir d'ici fin septembre. Ce dernier est soumis à délibérations des communes (délai de 3 mois).

Le CC déterminera ensuite les Attributions de Compensation.

Patrick RIVEMALE évoque les questions suivantes :

- La différence existant à l'heure actuelle dans le traitement des heures de travaux pour le compte des communes notamment entre les territoires du Belmontais et du Rougier et le travail d'harmonisation qui devra être réalisé.
- Les compensations « éoliennes » comme en faveur de Murasson : il est personnellement favorable à un montant fixe plutôt qu'indexé.

Claude CHIBAUDEL rappelle que les anciennes communautés de communes n'ont pas transféré de nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017, donc les AC sont identiques à celles de 2016 pour les communes du Belmontais et du St-Serninois déjà en FPU. Elles sont égales au transfert de fiscalité professionnelle pour le Rougier de Camarès, jusque là en Fiscalité Additionnelle.

Seule reste à examiner la compétence SDIS et les AC correspondantes.

→ **Afin de bénéficier de la DGF Bonifiée au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, dans l'état actuel des textes, il faut envisager :**

**Ajouts de compétences :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L5214-23-1, L5214-21, L5211-17 et L5211-20 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais et de la communauté de communes du Pays saint-Serninois, et création de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Monsieur le Président soumet au Conseil communautaire les propositions suivantes d'ajouts de nouvelles compétences aux compétences définies à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°12-2016-10-25-002 :

- dans les compétences facultatives : ajout de la compétence « zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire »,
- dans les compétences optionnelles : ajout de la compétence: « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

**Considérant** qu'en application des dispositions des articles L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les ajouts de compétences doivent faire l'objet de délibérations concordantes des Communes membres dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté de communes ;

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, considérant les compétences** de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier définies à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°12-2016-10-25-002 du 25 Octobre 2016 :

**APPROUVE l'AJOUT de la compétence « zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire » aux compétences facultatives,**

**APPROUVE l'AJOUT de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » aux compétences optionnelles,**

**Monsieur le Président** est chargé de l'exécution de la présente délibération en tant que de besoin. Il notifiera notamment aux communes membres la présente délibération par courrier recommandé avec demande d'Accusé de Réception.

**Egalement pour bénéficier de la DGF Bonifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il conviendrait de préciser l'intérêt communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » afin d'y intégrer la mention :**

« - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées. »

d'où la proposition de délibération suivante :

**Compétence « politique du logement et du cadre de vie » :**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2016 portant fusion des communautés de communes du Rougier de Camarès, du Pays Belmontais et de la communauté de communes du Pays Saint-Serninois, et création de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**DECIDE de définir l'intérêt communautaire** de la Compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie », de la manière suivante :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées.

A VOIR et à compléter par rapport au 2° de l'article 2.2 du projet de statuts établi en 2016 avec notre bureau d'études :

Mise en œuvre et suivi de toutes les études intercommunales relatives à l'habitat : PLH, OPAH et tout dispositif venant s'y substituer ; Action et soutien en faveur de la réhabilitation, la création ou l'acquisition de logements locatifs permanents d'intérêt communautaire ; Aides aux communes pour l'accueil de nouvelles populations ; Gestion et entretien des locaux professionnels et logements locatifs, propriétés de la communauté de communes.

Réseau de santé, construction, entretien et soutien à la création de maisons de santé d'intérêt communautaire.

Organisation et gestion du transport à la demande ;

Après discussion, le Conseil Communautaire décide de ne pas se prononcer par délibération pour l'instant sur cet intérêt communautaire et de travailler ultérieurement à sa rédaction.

## → **Bilan voirie**

Monique ALIES présente le bilan :

- Travail des élus en commission tous les 1<sup>er</sup> lundi,
- 1 élu référent par ancien territoire : Monique ALIES, Jean-Louis FRANJEAU et Claude CHIBAUDEL,
- des agents responsables pour chacun des anciens territoires.

En début d'année ont été réalisés des travaux actés par les CC historiques.

Monique ALIES souligne le très bon fonctionnement : partage des outils, échanges entre équipes (notamment entre St-Sernin et Camarès).

Pour la saison de goudronnage, les travaux initialement mentionnés ont été réalisés malgré quelques soucis techniques et arrêts de travail. La qualité des produits fournis a été satisfaisante.

Quelques chantiers restent à terminer sur Rébourguil, Belmont, Brusque et Camarès.

On constate une grande disparité sur la voirie : pour remise à niveau, la qualité de la voirie sur Saint-Sernin conduit à un effort de réfection à neuf programmé par tranches annuelles dans les limites budgétaires.

A partir d'Octobre, les agents pourront se consacrer aux travaux de préparation pour goudronnage 2018 et aux travaux en communes.

Des formations sont également programmées pour les agents.

Pour les travaux en communes, les maires doivent faire la demande aux élus référents.

Pour les programmations à venir, Cyrille URRUSTY propose de récupérer auprès des communes et inventorier les demandes qui feront l'objet ensuite d'un examen et d'une programmation par la Commission.

Monique ALIES rappelle qu'il avait été dit que les places de village restaient de compétences communales pour être éligibles aux opérations « Cœur de village ».

Annie BEL soulève la question de l'entretien des sentiers de randonnée. Les retours enregistrés par l'Office de Tourisme auprès des randonneurs sont catastrophiques. Certains chemins sont impraticables.

La charge de travail est trop importante pour un seul agent.

Monique ALIES indique que les entreprises réalisant ces prestations étaient peu disponibles et n'ont réalisé que tardivement les travaux.

Michel WOLKOWICKI propose de discuter de ce sujet lors de la prochaine réunion de la Commission Tourisme.

Claude CHIBAUDEL constate que la saison voirie s'est globalement bien passée, ce qui ne paraissait pas évident au départ.

→ **Motion centre d'exploitation de Belmont**

Anne-Claire SOLIER et Patrice VIALA quittent la salle.

Monique ALIES donne lecture du projet de motion :

« La nouvelle communauté des communes « Monts, Rance et Rougier » vient de prendre connaissance de l'éventuelle fermeture du centre d'exploitation de Belmont-sur-Rance prochainement (ex chef lieu de canton, ex chef lieu de la communauté des communes du pays belmontais) :

- Considérant la superficie du territoire à gérer (22 500 Hectares couverts par les agents du centre d'exploitation),
- Considérant les difficultés géographiques et climatologiques de notre zone de montagne,
- Considérant l'accidentologie générée par la D 32, D74,
- Considérant l'enclavement routier considérable de notre ex-canton, maillé par aucune route transversale de classe A, B, C,
- Considérant le très bon état de l'immobilier, travaux récents effectués,
- Considérant le service de proximité apporté aux populations agricoles, artisanales et aux foyers relativement âgés sur ce territoire,

Demande

- De surseoir cette décision qui conforte une politique de désertification des services au public en milieu très rural,
- De stopper toute réflexion unilatérale du démantèlement de la ruralité,
- D'apporter des solutions pérennes sur le service d'entretien et de déneigement de la voirie départementale en zones défavorisées,
- De travailler sur une amélioration des services routiers concertée avec les élus,

Vu

- L'objectif du département (cap 300 000 habitants > demande au Conseil départemental de maintenir le centre d'exploitation de BELMONT SUR RANCE, outil de développement et d'attrait socio économique de ce pays. »

Annie BEL s'abstient.

Elle situe la position du Conseil Départemental dans le choix d'une politique drastique d'économies budgétaires.

**Le Conseil communautaire ADOPTE la motion.**

Claude CHIBAUDEL souligne l'importance pour la Communauté de communes de maintenir ses propres services sur l'ensemble de son territoire.

Anne-Claire SOLIER et Patrice VIALA rejoignent le Conseil.

→ **GEMAPI : choix du scénario**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée de plein droit aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Claude CHIBAUDEL souligne qu'il apparaît compliqué d'exercer seul cette compétence et qu'il convient de se regrouper afin d'exercer cette compétence au moins à l'échelle hydrographique d'un bassin versant pour des actions efficaces. Il présente au conseil les trois scénarios d'organisation présentés par le groupement d'études lors du comité de pilotage de l'étude de gouvernance du grand cycle de l'eau sur l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) « Tarn-Dourdou-Rance » qui s'est tenu le 23 Juin dernier à Saint-Affrique.

### **Scénario n°1 :**

- 3 syndicats couvrant la totalité de l'UHR
- Conforter GEMAPI dans les 2 syndicats existants + création d'un syndicat sur territoire Tarn

### **Scénario n°2 :**

- Création d'un syndicat couvrant la totalité de l'UHR, par fusion des 2 syndicats actuels et extension du périmètre à celui de l'UHR (y compris Tarn)
- Compétence GEMAPI confortée

### **Scénario n°3**

- Dissolution des syndicats actuels
- Prise de la compétence GEMAPI par le syndicat mixte du PNR Grands Causses pour uniquement le territoire de l'UHR Tarn Dourdou Rance

Claude CHIBAUDEL propose au Conseil de retenir le scénario n°2.

Cyrille URRUSTY précise que, lors de la réunion Florent Tarrisse, a fait part du fait que le Parc ne souhaite pas exercer cette compétence telle que présentée dans le scénario n°3.

Il indique également que la Préfecture conseille de s'adosser à un syndicat mixte existant.

Monique ALIES souligne que les deux syndicats existants n'ont pas le même niveau de financements. Il convient d'avoir, pour la mobilisation des financements, une gestion rigoureuse des dossiers et mobiliser le maximum de financements.

André Bernat évoque la question de la récupération de la TVA par cette nouvelle structure.

Claude CHIBAUDEL propose au conseil de passer au vote :

**Le scénario 2 est approuvé à la majorité (1 voix pour le scénario 4 – simple fusion des 2 syndicats existants).**

### → Désignation d'un délégué représentant la collectivité à l'association Aveyron Ambition Attractivité

L'assemblée départementale a créé le 07/07/2017 **Aveyron Ambition Attractivité**, organisme chargé du développement économique et de dynamiser l'attractivité et la compétitivité du département. Il est nécessaire de nommer un représentant de la CC au sein de cette instance.

Monsieur Jacques BERNAT est désigné délégué titulaire, Monsieur Michel WOLKOWICKI délégué suppléant.

### → Délibération fonds de concours - commune de Brusque

Claude CHIBAUDEL présente l'opération de réhabilitation des locaux de la commune de Brusque accueillant l'entreprise DYN'R (2-3 salariés à temps plein) pour permettre à cette dernière de s'inscrire dans une démarche de certification et agrément qualité. Le montant de l'opération est de l'ordre de 130 000 € ht.

Claude CHIBAUDEL propose au Conseil d'attribuer pour cette opération un fonds de concours de 20 000 €.

**Le Conseil ADOPTE à l'unanimité cette proposition.**

### → Plan de financement prévisionnel maison de santé

Au vu de l'attribution de la subvention de la Région, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

Mr le Président propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Site de Belmont</b>			
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	865 000.00 €	Conseil Départemental	120 000.00 €
Honoraires et études	112 450.00 €	Conseil Régional	130 000.00 €
Aléas	86 500.00 €	Europe LEADER	80 000.00 €
		ETAT DETR	208 197.00€
		FNADT	100 000.00 €
		MSA	117 588.00 €
		Réserves parlementaires	5 000.00 €
		Autofinancement	303 165.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 063 950.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 063 950.00 €</b>
<b>Site de Saint-Sernin</b>			
Désignations	Montant HT	Désignations	Montant HT
Travaux	88 500.00 €	Conseil Départemental	32 656.50 €
Honoraires et études	11 505.00 €	Conseil Régional	16 328.25 €
Aléas	8 850.00 €	Etat DETR	26 364.00 €
		Réserves parlementaires	5 000.00 €
		Autofinancement	28 506.25 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>108 855.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>108 855.00 €</b>
<b>TOTAL Général (site de Belmont et site de St-Sernin) HT</b>	<b>1 172 805.00 €</b>	<b>TOTAL Général HT</b>	<b>1 172 805.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** le plan de financement proposé.

Jean-François ROUSSET souhaite savoir si une estimation des recettes a été réalisée.

Il n'y en a pas eu pour l'instant, mais le calcul des loyers fonction de la superficie est à l'étude avec le bureau d'étude.

#### → Convention d'objectifs multipartite du centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Sylvanes 2017-2019

Il est exposé que l'Association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès a été labellisée Centre Culturel de Rencontre en 2015 par le Ministère de la Culture.

La convention d'objectif fixe le cadre dans lequel s'inscrit le projet culturel autour de la thématique « Musiques et dialogues des cultures » suivant 5 pôles : Patrimoine, diffusion et création musicale, formation et pédagogie du chant, éducation artistique et culturelle et dialogue interculturel. Elle est signée pour une durée de 3 ans (31 décembre 2017).

La convention n'a pas d'incidence financière pour la Communauté de communes.

A noter qu'il n'existe que 2 centres culturels de rencontre dans la Région Occitanie et seulement 24 en France.

Le Conseil communautaire **APPROUVE** ladite convention et **AUTORISE** le Président à la signer.

#### → Indemnités du vice-président du CIAS

Claude CHIBAUDEL souligne l'engagement de Bernadette BOULANGER dans le fonctionnement du CIAS : rencontres des personnes bénéficiaires, suivi des dossiers, relations avec le personnel. Il expose que le conseil d'administration du CIAS a validé le principe du versement d'une indemnité de 250 euros par mois. Or, le trésorier a informé que le cadre comptable du CIAS (M22) n'autorise pas le versement de celle-ci.

Il propose de rechercher une solution d'indemnisation par la Communauté de communes qui ferait l'objet d'un remboursement par le budget CIAS.  
Le conseil est favorable à cette démarche.

→ **Travaux Carrefour de Cayzac**

Claude CHIBAUDEL et Claude BARTHELEMY exposent au conseil communautaire le fait que le carrefour entre la RD 999 et la voie communale de Cayzac (commune de Combret), nécessite d'être sécurisé.

Ce projet a bénéficié de l'assistance d'Aveyron Ingénierie pour la réflexion sur la sécurisation de ce carrefour très dangereux. Les caractéristiques techniques du projet ont fait ressortir deux solutions d'aménagement : soit un élargissement, soit une dérivation de la voie.

Il a été retenu la deuxième solution, un déplacement de la voie communale, pour plus de visibilité et de giration des véhicules longs fournissant les agriculteurs du secteur.

Le montant des travaux hors taxe est de 24 554 € HT soit 29 464.80 € TTC

Une demande de subvention au titre du FAL peut être déposée au Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant des travaux : .....	24 554.00 € HT
Subvention Conseil Départemental (50 %) :.....	12 277.00 € HT
Autofinancement (50 %) :.....	12 277.00 € HT

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver ce projet et le plan de financement prévisionnel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce programme et son plan de financement.

→ **Questions diverses**

- Suite au courrier qu'il a adressé à toutes les communes du territoire, Jean-Marc Nègre, maire de Tauriac expose la problématique de plusieurs petites communes qui n'ont pas d'employés de gérer divers travaux d'entretien et propose de mutualiser et réfléchir à l'embauche d'un agent.  
Il convient que chaque commune intéressée réalise une évaluation des besoins tant dans la nature des travaux qui seraient à réaliser qu'en terme de nombre d'heures ou de journées agents.  
Cyrille URRUSTY propose de regrouper ces demandes.
- Gestion des bornes à incendie :  
Les communes ont engagé la démarche de contrôle de pression sur leurs bornes à incendie.  
Il est proposé de mutualiser cette démarche entre communes qui n'ont pas encore commandé ces mesures.

Levée de la séance 0 heure 15.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

